AFFIXES

Les affixes peuvent être demandés directement au LOOF ou auprès d'un club. Dans ce dernier cas une partie du coût de l'affixe est reversé au club (affixe occasionnel 25 € pour le club, affixe définitif 25 € pour le club, 25 € pour le Loof et le reste pour la formation Cetac), SARL : 300 € pour le club .
Ces coûts ne sont pas des prix de vente d'affixe mais des frais de gestion.
Les chèques doivent être libellés au nom du Loof.
Le Loof gère la base de données des Affixes et donne son accord si l'affixe est disponible, (nous respectons toujours le choix des demandeurs).
Tous les certificats d'affixe sont signés par le Président du Loof .

Depuis mai 2004 les modalités d'attribution des affixes ont changé. Il y a désormais 3 types d'affixes :

- **L' Affixe Occasionnel à 50 €**
- **L'Affixe Multiple à 50 €**
- **L'Affixe Définitif à 230 €**

L'affixe occasionnel : cet affixe est valable pour une seule et unique portée.
Il correspond particulièrement à une personne qui ne produirait qu'une seule portée dans sa vie ou au particulier désireux de faire une expérience avant de s'investir dans l'élevage, soit :

Frais de gestion perçus par le LOOF : 50 €uros

Dès la seconde portée, quel que soit l'intervalle de temps entre les 2 portées, l'affixe occasionnel devra être transformé en affixe définitif soit :
Frais de gestion perçus par le LOOF : 230 €

L'affixe définitif : valable à vie.

Frais de gestion perçus par le LOOF : 230 €
Cet affixe est transférable soit par abandon au profit d'un tiers (si l'affixe a dès le départ été souscrit à deux noms), soit par héritage.
Frais de gestion pour changement de détenteur perçus par le Loof : 50 €

Le coût de 230 € inclut une formation de 3 jours permettant l'obtention du CETAC "option chats" après un examen traitant exclusivement du chat, et qui permet au titulaire de demander la délivrance du CERTIFICAT DE CAPACITE pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques -loi du 6 janvier 1999- auprès des services de la préfecture de son département et ce, sans examen supplémentaire.

L'Affixe multiple : valable à vie
C'est un affixe définitif demandé par des éleveurs possédant déjà un ou plusieurs affixes mais qui ne peut permettre la formation au CETAC.

Frais de gestion perçus par le Loof : 50 €uros

Les affixes sans dénomination (affixes***) ne sont plus utilisés afin de permettre la lecture des pedigrees et leurs transparence. **La possession d'un affixe est donc indispensable.**

Affixes WW : Uniquement pour les éleveurs qui ont bénéficié d'un affixe*** et qui ne veulent pas prendre d'affixe, des codes, suivant les lettres WW, sont attribués gracieusement par le loof (ex: Titus de WW E2F3) ou le Loof leur offre la possibilité d'obtenir un affixe définitif à 50 €.

Affixes ZZ :
Pour tous les autres ne désirant pas d'affixe (nom de chatterie) l'attribution d'un code entraînera le même coût, les mêmes droits et les même avantages, si l'affixe est occasionnel (50 €), définitif (230 €) mais le code de ces nouveaux affixes suivra alors les lettres ZZ (ex. Titus de ZZ E2F3).

Pour les Affixes demandés par une SARL les frais de gestion perçus par le Loof s'élèveront à 1 000 €uros.

Certificat d'affixe : en cas de perte du certificat sous réserve que l'affixe est bien enregistré sur notre base de données
Frais de gestion perçus par le LOOF : 10 €

Pour obtenir un affixe vous devrez faire trois propositions de 15 signes et intervalles maximum, par ordre de préférence, en précisant bien s'il s'agit d'un préfixe (nom de chatterie suivi de **('s)** avant le prénom du chat). ex. **"Mimi's** Titus" ou d'un suffixe (nom de chatterie placé après le prénom du chat). ex. **"Titus des Mimis".**
L'utilisation du **"of"** n'est pas acceptée et si vous achetez un chat vous ne pourrez rajouter, grâce à ce biais, votre nom de chatterie après le sien. ex. si vous possédez la chatterie **"des Minous Bleus"** vous ne pourrez pas utiliser pour le chat Titus : **"Mimi's Titus** *of minous bleus*" ni **"Titus des Mimis** *of Minous Bleus*". **Titus** gardera son nom de chatterie d'origine : **"Mimi's Titus".**

Le nom de chatterie c'est en quelque sorte la particule du chat de race :
Il permet de différencier les lignées et de faire progresser l'élevage tant sur le plan sanitaire que sur le plan du phénotype.
Il est indispensable.

Le LOOF

Fédération pour la gestion du Livre Officiel des Origines Félines (LOOF) 5, rue Regnault 93697 Pantin cedex
email "contact@loof.asso.fr" - tél : 01 41 71 03 35

LOOF Septembre 2004